

Date de la convocation : **06 octobre 2014**

Date d'affichage : **06 octobre 2014**

**Présents** : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON  
Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON,  
Gaëtan PERRON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON  
et Laurence BAVOUX

**Absent** :

**Secrétaire** : BAVOUX Laurence

## INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX Et COMPOSITION DU BUREAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel POBEL, Président de la délégation spéciale, qui a déclaré les membres présents du conseil municipal.

Madame BAVOUX Laurence a été désigné secrétaire, Madame CASTEL Françoise et Monsieur BUIRON Bruno assesseurs.

## ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents, Jocelyne GAILLETON a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres présents, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, en indiquant que celui-ci est élu au scrutin secret.

Après vote, Monsieur Patrick BAVOUX est élu Maire, au 1<sup>er</sup> tour avec 12 voix sur 14, (1 blanc et 1 nul)

Le Maire fait un discours de remerciement et donne un résumé sur les attributions des futurs adjoints.

- **1er Adjoint** : responsable de la communication et des finances
- **2ème Adjoint** : responsable de la voirie, de la sécurité routière, de l'environnement et de l'agriculture.
- **3ème Adjoint** responsable des affaires scolaires, centre de loisirs, des associations, de la culture, des loisirs et du sport,
- **4ème Adjoint**. responsable des bâtiments communaux, de l'urbanisme et de l'assainissement.

## ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Arrivée de Christelle GLASSON

### Détermination du nombre des adjoints :

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection du Maire et sous sa présidence, décide de déterminer le nombre des adjoints au Maire comme il est prévu dans l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**DECIDE** par 15 voix pour, la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Et

*Après avoir procédé au vote, les quatre adjoints élus sont les suivants :*

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Maurice MARECHAL :    | 1er Adjoint, au 1 <sup>er</sup> tour avec 14 voix,              |
| - Monsieur Christophe TEILLARD : | 2 <sup>ème</sup> Adjoint, au 1 <sup>er</sup> tour avec 14 voix. |
| - Monsieur Didier CHARVET :      | 3 <sup>ème</sup> Adjoint, au 1 <sup>er</sup> tour avec 14 voix, |
| - Monsieur Bruno BUIRON :        | 4 <sup>ème</sup> Adjoint, au 1 <sup>er</sup> tour avec 14 voix. |